

**Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté relatif à l'information des acquéreurs  
et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et  
technologiques sur la commune de Vallauris**

Direction  
Départementale des  
Territoires et de la Mer  
**Alpes-Maritimes**

REF: IAL06155180621  
service :  
eau – risques

Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,  
Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 *relatif à la prévention du risque sismique*,  
entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011,  
Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 *portant délimitation des zones de sismicité du  
territoire français*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011,  
Vu l'arrêté préfectoral du 3 février 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article  
L.125-5 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2006 et  
celui du 25 mai 2011,  
Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des  
locataires de biens immobiliers sur les risques prévisibles et technologiques sur la commune  
de Vallauris

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

**ARRETE**

**Article 1**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 3 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et  
des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques sur  
la commune de Vallauris susvisé, est modifié comme suit :

Au lieu de :

« le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la Direction Départementale  
de l'Équipement à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr> »

Lire :

« le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer à l'adresse suivante :

<http://www.ial06.fr>

**Article 2**

Le dossier d'information visé à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 3 février 2006 relatif à  
l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels  
prévisibles et technologiques sur la commune de Vallauris est mis à jour.

Fait à Nice, le 21 JUIN 2012

Adresse :

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer  
Centre Administratif Départemental  
des Alpes-Maritimes  
BP 3003  
06 201 NICE CEDEX 3  
Tél : 04 93 72 72 72  
Fax : 04 93 72 72 12

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
DRM-D 3141



**Gérard GAVORY**

# Etat des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° IAL06155120621 du 21 | 06 | 2012 mis à jour le | |  
**Adresse de l'immeuble** code postal ou Insee **commune**  
4-6 avenue des Frères Roustan 06220 VALLAURIS

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N **1** oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date 23 | 01 | 2018

**1 Si oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN **2** oui  non   
**2 Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N **1** oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date | |

**1 Si oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN **2** oui  non   
**2 Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M **3** oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date | |

**3 Si oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
mouvement de terrain  autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM **4** oui  non   
**4 Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** **5** oui  non

**5 Si oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** oui  non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription **6** oui  non

**6 Si la transaction concerne un logement**, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

**6 Si la transaction ne concerne pas un logement**, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
- |               |                          |               |                          |               |                                     |               |                          |               |                          |
|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| <b>zone 1</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 2</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 3</b> | <input checked="" type="checkbox"/> | <b>zone 4</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 5</b> | <input type="checkbox"/> |
| très faible   |                          | faible        |                          | modérée       |                                     | moyenne       |                          | forte         |                          |

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 **oui**  **non**

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) **oui**  **non**

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente **oui**  **non**

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

06DDTM20000006 - PPR – Vallauris prescrit le 28/02/2000, approuvé le 18/06/2001  
06DDTM20030004 - PPR - Vallauris Issourdadou prescrit le 17/10/2002, approuvé le 07/07/2003  
06DREAL20180091 - PPR IN 06155 Issourdadou 2018 prescrit le 23/01/2018

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,  
pour en savoir plus... consultez le site Internet :  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)